



DECISION N° 002 RDPC/PN DU 26 MARS 2025 PORTANT
NOMINATION DES CHEFS DES DELEGATIONS PERMANENTES
REGIONALES DU COMITE CENTRAL DU RASSEMBLEMENT
DEMOCRATIQUE DU PEUPLE CAMEROUNAIS.

LE PRESIDENT NATIONAL,

- Vu** les Textes de Base du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais ;
Vu la décision N° 0006/RDPC/PN portant Création des Délégations Permanentes Régionales du Comité Central ;
Vu les nécessités du bon fonctionnement du Parti.

DECIDE :

Article 1 : Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés Chefs des Délégations Permanentes Régionales du Comité Central du RDPC, les militants du Parti ci-après désignés :

Délégation Permanente Régionale du Comité Central du RDPC de l'Adamaoua

Chef de Délégation

- M. BAORO Théophile

Délégation Permanente Régionale du Comité Central du RDPC du Centre

Chef de Délégation

- M. TSIMI EVOUNA Gilbert

Délégation Permanente Régionale du Comité Central du RDPC de l'Est

Chef de Délégation

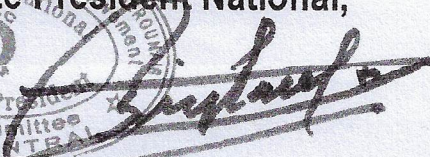
- M. LE Joseph

Délégation Permanente Régionale du Comité Central du RDPC de l'Ouest

Chef de Délégation

- M. KOMIDOR NJIMOLUH

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence en français et en anglais, puis insérée au Journal L'Action, et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 26 MARS 2025
Le Président National,

Paul BIYA

